

# Contribution du CESER À LA COP TERRITORIALE

Séance plénière du **25/6/2024**



# sommaire

<b>Introduction</b>	3
<b>Parole existante du CESER sur les six thématiques de la COP territoriale</b>	4
<b>L'appropriation et l'acceptabilité sociale par l'ensemble des acteurs</b>	9
<b>Les conditions de réussite de la COP territoriale</b>	15
<b>Conclusion</b>	24
<b>Résultat du vote</b>	25
<b>Déclarations formulées en assemblée plénière</b>	26



## Contribution du CESER à la COP territoriale

Rapporteuses : Élise Moreau et Claudine Orsazek

### INTRODUCTION

La planification écologique est une méthode globale, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des habitants, des entreprises et des collectivités, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixé un objectif très ambitieux : baisser de 55% ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement harmonieux de notre société.

Pilotée par le Premier Ministre, la planification écologique se décline opérationnellement au niveau du territoire régional. Elle est ainsi portée conjointement par les services de l'État et les services du Conseil régional.

Le plan vise ainsi à relever les cinq défis environnementaux.

- L'atténuation du réchauffement climatique.
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement.
- La préservation et la restauration de la biodiversité.
- La préservation des ressources.
- La réduction des pollutions qui impactent la santé.

Pour ce faire, les actions envisagées s'organisent suivant six thématiques :

- Mieux se déplacer.
- Mieux se loger.
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.
- Mieux produire.
- Mieux se nourrir.
- Mieux consommer.

Les Conférences des parties (COP) visent à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des Gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité. Il s'agit également d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des bâtiments scolaires, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables...).

Le chantier de la COP territoriale a été lancé le 13 décembre 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 52 leviers identifiés au niveau national, 43 ont été retenus au niveau régional.

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté s'est engagé fortement, auprès de l'État, dans le chantier de la Territorialisation de la Planification Ecologique. Après une phase de diagnostic impliquant les collectivités, ce chantier entre dans une phase de débat, selon les 6 thématiques identifiées, sur les leviers permettant d'atteindre les objectifs régionaux. La construction d'une feuille de route régionale est prévue pour l'automne. Une nouvelle COP régionale pourrait se tenir en décembre 2024.

Le CESER participe à cette deuxième phase en tant que représentant de la société civile organisée composée de citoyens de la région et acteurs de leurs territoires. Cette contribution repose sur la synthèse de la parole que le CESER a déjà produite sur le sujet et sur une réflexion nouvelle concernant l'acceptabilité de la Transition Écologique, son appropriation par les citoyens et acteurs régionaux et propose des éclairages concrets. Cette contribution alerte enfin sur les conditions de mise en œuvre de la planification écologique dans les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de ce rapport, l'expression "COP territoriale" est privilégiée à "territorialisation de la planification écologique".

## **PAROLE EXISTANTE DU CESER SUR LES SIX THÉMATIQUES DE LA COP TERRITORIALE**

La première étape du travail du CESER a été de recenser les préconisations déjà existantes en lien avec les 6 thématiques de la COP.

La restitution ci-dessous doit donc être replacée dans le contexte initial de construction des préconisations, elle présente un caractère non exhaustif et est inégale selon les thématiques. Cela illustre cependant l'antériorité de l'engagement du CESER dans les réflexions visant à permettre les transitions requises par le changement climatique.

### **Mieux se déplacer**

#### **Favoriser l'utilisation des transports en commun**

Le maintien des lignes dites menacées repose en partie sur la capacité d'entente et de coopération entre les Régions. L'éventuelle évolution vers une classification "ligne touristique" (Ex. ligne des Hironnelles) peut être très pénalisante pour assurer à l'avenir un service quotidien et d'intérêt général à la population. Anticiper la mise en concurrence du réseau de transport ferroviaire régional et les aspects politiques qu'elle va engendrer pour les régions et pour la région BFC, notamment au regard du maintien de ces lignes dans l'éventualité où elles ne représenteraient plus la nécessité de poursuivre une offre ferroviaire aux usagers, au regard des seuls objectifs économiques.

#### **Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien**

Accompagner le déploiement de la plateforme de covoiturage Mobigo.

#### **Faciliter les déplacements des personnes vulnérables dans les territoires reculés**

Face au vieillissement de la population, des actions en partenariat avec l'ARS et les collectivités concernées doivent être mises en place pour faciliter les déplacements pour les personnes âgées maintenues à domicile dans les territoires les plus reculés et ainsi améliorer l'accès aux soins. Cette problématique de transport faisait l'objet d'un axe fort de la première feuille de route.

Actualisation : il convient d'ajouter les personnes à mobilité réduite.

#### **Faciliter les déplacements dans les zones sous-denses pour les jeunes stagiaires**

Dans un contexte d'universitarisation de certaines formations de santé, l'accompagnement des jeunes doit être renforcé afin de garantir leurs accès aux droits, aux services, et à une formation de qualité dans de bonnes conditions de vie et d'études. Les jeunes éprouvent un réel besoin d'accompagnement, notamment sur les problématiques de déplacements et logements lors des stages éloignés du lieu de formation, en zone sous-dense. Cet enjeu nécessiterait une politique incitative renforcée envers les collectivités locales, confrontées à un manque de financement, pour qu'elles s'engagent dans ces démarches d'accompagnement et d'accueil des stagiaires et professionnels de santé.

### **Mieux se loger**

#### **Des rénovations plus performantes et mieux accompagnées**

Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique et intervenir de manière hiérarchisée. Impulser une rénovation énergétique d'ampleur du bâti existant dans l'optique de contribuer du ZAN.

Accompagner les acteurs locaux pour la rénovation du bâti pour un hébergement dédié au public concerné (apprentis, saisonniers...). Des éléments manquent sur la construction neuve. Il faudrait renforcer l'obligation de construire des bâtiments plus sobres sur le plan énergétique.

### **Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes**

#### **Préserver la nature**

Acquérir de nouveaux sites naturels pour maintenir ou restaurer leurs naturalités permettant ainsi une certaine résilience face aux changements globaux.

Une agroécologie à la fois globale et plurielle est possible qui permettra de faire évoluer les systèmes de production en faveur de l'environnement et de la biodiversité tout en

garantissant les débouchés qu'exigent la santé économique du secteur et la poursuite des démarches de progrès engagés par les agriculteurs. Toutefois, la prise de conscience et la volonté des agriculteurs ne suffisent pas. Les mutations nécessaires doivent être accompagnées techniquement, et financièrement encouragées. À l'échelle nationale comme régionale, elles requièrent un soutien plus appuyé des politiques publiques en faveur des modèles agroécologiques les plus performants en termes de services environnementaux et en faveur des agriculteurs qui s'engagent à les mettre en œuvre.

### **Protéger la richesse de nos sols**

Un SRADDET prescriptif sur les questions foncières. Il est indispensable de renforcer la vigilance sur la consommation des terres agricoles, afin de maintenir les potentialités nourricières du territoire régional. À cet égard, le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bourgogne-Franche-Comté semble aller dans le bon sens, dans sa dimension foncière. Cette dimension prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires.

Pour le CESER, la gestion foncière nécessite une mobilisation régionale coordonnée pour s'inscrire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Mise en place d'une démarche régionale d'accompagnement par la Région ouverte aux territoires engagés dans la mise en œuvre du ZAN.

Engagement de la Région, sans attendre, dans une réflexion ouverte avec les territoires sur la définition des modalités possibles de compensation de l'artificialisation.

Mettre en œuvre des outils opérationnels : transformer le ROCER (Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région) en véritable Observatoire/Agence régional de la consommation des espaces.

Identifier le potentiel agronomique des terres par une cartographie. Afin de valoriser au mieux le potentiel agronomique des terres, notamment pour le maraîchage et les productions fruitières, le CESER préconise de confronter la cartographie régionale des terres agricoles avec les cartes des ressources hydriques, essentielles pour ces productions. Un tel instrument doit permettre de repérer les secteurs les mieux à même d'assurer un développement pertinent des cultures à mettre en place. Il doit contribuer à la prise en compte de la préservation de ces enjeux dans les documents d'urbanisme. À Dijon Métropole, des études de sols via un financement TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition) ont été menés. Ce sujet est aussi d'actualité sur Grand Besançon Métropole. Pour réaliser ces études, la question financière est cruciale, en particulier pour les EPCI ruraux.

Permettre l'acquisition et la gestion de terre par des régies agricoles. L'expérience menée à Mouans-Sartoux montre tout l'intérêt d'acquérir et de gérer des terres par des régies agricoles communales ou intercommunales. Sans la généraliser, une telle démarche pourrait être encouragée. Une telle expérience est adaptée aux communes de taille moyenne.

### **Une eau de qualité et en quantité suffisante pour tous**

#### **GOUVERNANCE – RÔLE DU CONSEIL RÉGIONAL**

Demande du Conseil régional à l'État en application de l'Article L. 211-7 I ter du Code de l'environnement, de se voir confier la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau comme l'avaient fait les Régions Bretagne, PACA et Grand Est.

Constitution d'un partenariat stratégique entre le Conseil régional et les 3 bassins.

Prendre l'initiative de développer ses soutiens financiers dans certains domaines dans le cadre des actions s'inscrivant dans les zones qui la concerne : Saône-Doubs (Rhône-Méditerranée), Allier-Loire-Amont (Loire-Bretagne) et Seine-Amont (Seine-Normandie) et ce dans le cadre d'un partenariat spécifique engagé avec les trois agences concernées et, pourquoi pas, les 8 Conseils départementaux.

Mener une politique de gestion de l'eau à long terme à développer en BFC : réorienter les choix de cultures (espèces végétales moins gourmandes : céréales traditionnelles : blé, orge, avoine, seigle ou plus récentes triticale), et les modes de culture (limitation de l'arrosage en BFC des grandes cultures et réservation aux cultures maraîchères, abaissement de la charge en animaux sur les prairies, limitation du drainage des terres, replantation des haies et reconstitution du bocage bourguignon dans la vallée de la Saône et franc-comtois dans la vallée du Doubs notamment).

Aboutissement de la constitution d'un EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) dans le nord Franche-Comté avec le bassin versant de l'Allan.  
Élargir et combler les vides en matière d'instances des bassins versants afin de développer des démarches territoriales partagées notamment avec les PTGE (Projets de territoire pour la gestion de l'eau) pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource en eau.

#### **QUALITÉ**

Conforter la politique publique de protection des captages : assurer un suivi efficace. Dans les secteurs les plus sensibles des aires d'alimentation de captage (AAC), seuls sont autorisés les systèmes n'entraînant pas de pollution diffuse : agriculture biologique, forêt, agroforesterie... Il convient d'aller au-delà en assurant un suivi sur la durée.

#### **INVESTIR DANS LA MISE AUX NORMES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le CESER souligne que l'eau ne constitue plus un axe spécifique dans le PRSE 4 alors même qu'il s'agit d'un enjeu sanitaire prioritaire et majeur des années à venir et regrette que la question de la priorisation des usages de l'eau ne soit pas évoquée. De même, le CESER renouvelle ici sa recommandation au Conseil régional de solliciter la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.

#### **QUANTITÉ**

Faire de la question de l'artificialisation raisonnée des sols pour l'habitat et les activités un enjeu commun coordonné entre les projets de SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) afin de renforcer sa visibilité et d'insister sur l'urgence d'agir prioritairement sur cette question.

#### **INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Mieux investiguer les possibilités d'un développement du recyclage des eaux usées des habitations individuelles.

### **Restaurer la nature**

Expertiser les destructions et les fragmentations des milieux naturels et leurs conséquences négatives sur la biodiversité dans le développement.

Mettre fin aux multiples dérogations aux règles favorables au respect de la biodiversité.

Rendre effective la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) afin que les aménagements prennent véritablement en compte la biodiversité et l'état des milieux naturels.

Restaurer les zones humides et les préserver.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

### **Engager les acteurs**

Rendre rapidement opérationnelle la SRB (Stratégie régionale de la biodiversité) avec la finalisation et la communication de ses fiches-actions.

Conforter les systèmes de collectes de données scientifiques et leurs acquisitions en lien avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Professionnaliser les infrastructures d'un réseau de sites naturels permettant d'accueillir tous les publics, les scolaires et les touristes sur l'ensemble du territoire.

Pérenniser les organismes œuvrant pour la connaissance, la préservation et transmission des savoirs autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement.

Mise en place d'un travail pédagogique du Conseil régional favorisant la prise en compte de l'impératif de la préservation des continuités écologiques.

Accroître les financements au bénéfice des patrimoines naturels.

### **Mieux produire**

#### **Produire une énergie plus propre**

Le CESER souhaite réitérer l'importance d'initier et d'accompagner les citoyens dans une politique d'autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur pour les besoins de consommation de la famille (chauffage, eau chaude sanitaire, mobilités). Déployer des projets d'autoproduction à l'échelle des collectivités permet également de témoigner par l'exemple et de promouvoir ces réalisations.

La transition écologique vers une production plus durable et respectueuse de l'environnement semble essentielle pour répondre aux défis du changement climatique et de la dégradation environnementale.

## **Moins de déchets, une meilleure valorisation**

Réinterroger le rôle, la place et l'organisation des déchetteries en matière de prévention des déchets.

Réintroduire ou introduire une éco-conditionnalité "déchets".

Renforcer le niveau des exigences pour les DEA (Déchets d'activités économiques).

Instituer une équivalence réglementaire des PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) pour les DEA avec un "Plan local de prévention des DEA".

S'assurer de l'ouverture de l'EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable) à tous les publics.

Renforcer la montée en compétence des acteurs de l'EEDD.

Favoriser le passage à l'extension progressive des consignes de tri à tous les emballages plastiques aux territoires de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or.

## **Promouvoir une économie circulaire**

Vers la structuration d'un Service public régional du réemploi (SPRR).

Soutenir le développement du réemploi en assurant un déploiement cohérent des ressourceries-recycleries sur le territoire régional.

En matière d'écoconception, impliquer les grandes filières dans son développement, encourager les démarches collectives des entreprises et capitaliser et valoriser les actions des entreprises menées en BFC.

Faire évoluer l'organisation économique et relocaliser. Structurer la filière "alimentation" (de la production à la consommation). Une contractualisation pluriannuelle juste et équitable doit être mise en place avec les agriculteurs. Elle doit être coordonnée par le Conseil régional avec la profession agricole, les restaurateurs, pour identifier volumes et prix permettant la structuration durable des partenariats. Soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi et de valorisation matière ou énergétique des déchets.

Les règles devraient être adaptées pour les entreprises participant à la rénovation énergétique ou engagée dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Il convient en effet de distinguer les sociétés vertueuses pour rendre une transition plus facile.

## **Mieux se nourrir**

### **Une production agricole plus durable**

Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable. Le lien à l'histoire, le poids des investissements, parfois celui des mentalités, ne permettent pas toujours aux agriculteurs de s'ouvrir à d'autres pratiques ou filières. Le soutien par le Conseil régional à la réalisation d'audits collectifs doit favoriser les diversifications, pour augmenter le nombre d'hectares couverts par les cultures vivrières, contribuant ainsi à plus d'autonomie alimentaire.

Élargir les possibilités d'accueil en espace-test pour les porteurs de projet d'installation en alimentation de proximité. La mise en situation pratique, dans la conduite d'un projet de production de produits bio et locaux, permet au porteur d'être accompagné et de s'intégrer dans une dynamique de coopération et d'ouverture. À ce titre, le principe de l'accueil en espace-test (lieu pour se former, tester et démarrer son activité), proposé par différentes structures, est à retenir en favorisant la mise en réseau et en l'adaptant aux spécificités de la restauration.

### **Accompagner l'évolution de notre alimentation**

Partager les pratiques, dépasser les frontières sectorielles, mobiliser l'expertise locale pour répondre aux besoins de formation exprimés par les acteurs. À ce jour, l'effort est à porter sur une offre de formation continue. Le partage de pratiques en est sans aucun doute la voie essentielle et pragmatique. La structuration des filières crée les conditions favorables à la mise en commun des expériences. Des parcours de formation dédiés construits à la demande ou s'appuyant sur l'offre existante doivent être envisagés. En formation initiale, la création d'un diplôme spécifique ne se justifie pas. En revanche, s'impose l'introduction, dans les formations professionnelles concernées, d'une sensibilisation aux enjeux.

## **Mieux consommer**

### **Intensifier les achats responsables**

Faciliter l'utilisation des outils de la commande publique. Les acheteurs doivent s'appuyer sur les dispositions du Code de la commande publique et pratiquer l'allotissement fin de marchés rendu possible par l'article L2113-10. Celui-ci prévoit aussi que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable. Il s'agit d'un moyen pour réduire les déplacements des véhicules de livraison, donc de privilégier certains modes d'approvisionnement, notamment locaux. L'évolution des procédures bouscule les habitudes et représente une charge de travail très importante. Une démarche de formation peut s'avérer nécessaire. La gestion des effectifs doit par ailleurs être adaptée à ces nouvelles contraintes.

Impulser un rôle d'ambassadeur auprès des citoyens. Pour permettre l'acculturation et passer d'une logique d'acceptabilité à celle d'appropriation, il est nécessaire que le CRBFC construise une stratégie qui intègre à la fois une dimension pédagogique, une dimension réglementaire ainsi qu'une dimension incitative dans les politiques publiques qu'elles mènent pour la transition énergétique et écologique.

Réunir l'ensemble des acteurs autour de la table pour mettre à profit durablement les avancées en matière de télémédecine. Le CESER invite à faire preuve de vigilance sur le risque de dérives potentielles liées à un recours trop fréquent et peu contrôlé de la télémédecine et invite la Région à porter la nécessaire ambition de définir un cadre de mise en place pour cette dernière afin de veiller à la bonne régulation de la pratique. En favorisant des pratiques pédagogiques, la télémédecine doit également être portée sur l'aspect préventif, indissociable des questions de santé. Tendre vers un citoyen acteur de sa santé.

### **Faire évoluer les pratiques de consommation**

Sensibiliser aux enjeux pour convaincre par une information adaptée à chacun des publics. La place de l'alimentation bio et locale en restauration collective reste dépendante d'initiatives individuelles et de choix bousculant parfois fortement des habitudes proches d'un héritage culturel. Plus généralement, la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation sont des facteurs clefs pour faire évoluer les habitudes alimentaires des jeunes et des adultes. Plusieurs formes de communication en direction de ces différents publics sont envisageables, en mobilisant, notamment, les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il conviendra de veiller à la rigueur scientifique des messages.

Renforcer le rôle des bourgs-centres en favorisant le retour de petits commerces capables de distribuer des productions locales en appui sur les exploitations agricoles (bio, locale et de proximité), et dans lesquels pourraient prendre toute leur place des coopératives de consommateurs et ou de producteurs, l'ESS, voire le dispositif territoire zéro chômeurs de longue durée.

Favoriser une cuisine économe. Il s'agit d'évaluer avec précision les besoins en s'appuyant sur les recommandations du Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition (GEMRCN) et d'adapter les procédés permettant de réduire le gaspillage.

En zone de production chaude, la cuisson lente à basse température devrait être privilégiée (16 à 18 heures). Cette pratique permet d'économiser 15% des produits. Comme il s'agit d'une cuisson de nuit, elle peut également engendrer une réduction de la facture énergétique.

## **L'APPROPRIATION ET L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS**

Favoriser l'appropriation et l'acceptabilité de la transition écologique nécessite des actions concertées et diversifiées à différents niveaux, micro et macro : individuels, entreprises, organisations, administrations, collectivités. Il convient de faciliter l'engagement des changements en adaptant le processus de transition écologique aux publics cibles.

L'acceptabilité économique, sociale et environnementale se réfère ici à la mesure dans laquelle les décisions et les actions prises dans le cadre de projets de transition écologique sont acceptées, soutenues ou approuvées par les parties prenantes concernées. Cette triple acceptabilité est essentielle pour le succès et la durabilité des initiatives, car elle influence le degré d'adhésion, de soutien et de coopération des parties prenantes impliquées.

L'appropriation s'entend à la manière dont les parties prenantes s'approprient et s'engagent dans les processus de planification, de mise en œuvre et de gestion des initiatives de transition écologique. Cette notion est essentielle pour garantir que les projets répondent véritablement aux besoins, aux valeurs et aux aspirations des populations concernées, et qu'ils bénéficient d'un soutien durable.

Les habitudes bien ancrées et la réticence au changement, tant au niveau individuel que collectif, peuvent freiner l'adoption de nouvelles pratiques plus durables. Les impératifs sont connus et clairement identifiés, les alarmes de l'univers scientifique et du monde associatif se multiplient.

Face à l'urgence, la prise de conscience d'un grand nombre de citoyens, semble bien réelle. Pourtant, les actions peinent à se concrétiser, confrontées à l'action de certains lobbys, à un flot d'informations parfois contradictoires créant une certaine confusion, ainsi qu'à la réticence au changement, tant au niveau individuel que collectif.

Le CESER présente ici, de manière non exhaustive, des points essentiels pour faciliter l'appropriation et l'acceptabilité des actions en lien avec la planification écologique dans les territoires et pour lever les freins aux changements de pratiques. En s'appuyant sur des exemples de réussite ou d'échecs, le CESER dresse une série d'éléments à considérer dans toute démarche ou initiative afin d'en favoriser la réussite.

### **Accepter le principe même d'un nécessaire changement des pratiques**

La nécessité de changer les comportements ne semble pas être un principe partagé par tous. Pas plus que la connaissance et la diffusion collective des problèmes fondamentaux posés par cette crise écologique.

L'acceptabilité est, tout d'abord, la reconnaissance d'un état de fait (elle n'est pas encore totalement acquise). Chaque citoyen, entreprise, association, collectivité doit prendre sa part dans cet effort en fonction de ses moyens. L'engagement dans un processus de changement est à géométrie variable.

Le travail de stratégie prospective qu'initie l'État permet de partir d'un diagnostic partagé. C'est en revanche l'échelle de temps et les moyens pour la réalisation des objectifs qui font naître les divergences.

Les enjeux sont multiples :

Il convient de partager collectivement la connaissance des problématiques majeures posées par cette crise écologique (les constats et les diagnostics). Cette connaissance doit donner à voir la diversité des situations d'un territoire à l'autre.

Les enjeux locaux et mondiaux des filières économiques engagées dans ce défi écologique doivent être compris.

La complexité doit être acceptée, en ayant le courage de la nuance.

Le constat d'un impératif changement des pratiques doit être partagé, afin d'assembler des réponses collectives.

### **Changer de paradigme : passer du sentiment de contrainte à l'envie d'agir, de l'effort au plaisir de faire, du statu quo à l'anticipation d'un mieux vivre**

La transition écologique est encore trop perçue comme un impératif subi qui ne serait constitué que de contraintes négatives. Pour inciter aux changements de pratiques et de comportements, ceux-ci doivent être rendus possibles selon les recommandations suivantes :

### **Par la simplification**

Les processus administratifs complexes et la bureaucratie peuvent retarder ou décourager les initiatives écologiques. L'objectif est de faciliter l'adoption de pratiques durables, notamment pour les entreprises, mais aussi pour les particuliers.

### **Par la facilitation**

Face à la complexité de la mise en place de certains changements, il est nécessaire de rendre les process plus fluides. Par exemple, il convient de développer des infrastructures facilitant les comportements écologiques, comme des pistes cyclables, des stations de recharge pour véhicules électriques, et des systèmes de gestion des déchets efficaces.

À titre de contre-exemple, est évoquée ici l'expérience avortée d'un drive fermier de produits alimentaires locaux dans la communauté de communes du Tonnerrois.

Sans être un échec total, ce projet a rencontré des difficultés certaines en raison de la complexité du processus. Cette initiative est portée par une association constituée d'agriculteurs souhaitant développer un réseau de vente directe : drive fermier et click and collect. Mais il y a peu de lieux de récupération, notamment aucun dans la ville-centre. De plus, les horaires de récupération sont réduits (parfois 1 heure par semaine). Depuis sa mise en place, un certain nombre de producteurs ont quitté le dispositif et peu de produits frais sont disponibles. Les difficultés résident dans la construction même du réseau de distribution.

### **Par l'accompagnement financier**

Diverses incitations financières ou dispositifs peuvent faciliter le passage à l'action : subventions, prêts à taux zéro, crédits d'impôts, déductions fiscales, fonds d'investissement dédiés aux projets de transition écologique...

L'adoption de technologies plus vertes et la modification des processus de production nécessitent souvent des moyens financiers importants. Beaucoup d'entreprises, en particulier les TPE/PME, peuvent avoir du mal à soutenir ces investissements. Elles peuvent craindre que des coûts supplémentaires liés à des pratiques durables les rendent moins compétitives sur le marché international.

Décarboner l'industrie représente également un engagement lourd, notamment pour les plus petites structures. Il s'agit d'offrir des subventions spécifiques pour les investissements dans les technologies vertes et les infrastructures durables. Cela passe par des accompagnements des organismes consulaires, mais aussi par la Région.

Il est aussi possible d'envisager des programmes de prêts à faible taux d'intérêt ou des fonds d'investissement dédiés aux projets de transition écologique.

L'argent public doit être dépensé avec discernement, afin que les citoyens ne jugent pas les actions des collectivités locales trop coûteuses, au regard de retombées qui s'avèreraient plus faibles que celles attendues ou annoncées.

À titre d'exemple, la commune de Lons-le-Saunier (39) a fait installer 19 composteurs citoyens, a mis à disposition le produit résultant, et a aménagé des toilettes publiques sur la technique "toilette sèche" en collaboration avec France Nature Environnement. La commune investit par ailleurs pour proposer des produits bios locaux pour les cantines scolaires et publiques.

### **Par l'accompagnement humain**

De nombreuses personnes/structures souhaiteraient franchir le pas, mais renoncent par manque d'accompagnement ou par méconnaissance des dispositifs existants.

Dans certains cas, la mise en place d'un cadre légal contraignant n'aura aucun impact sans accompagnement vers des pratiques alternatives et des moyens financiers associés.

Les chambres consulaires, les agences de développement et le monde associatif peuvent jouer un rôle fondamental dans l'accompagnement à ce changement.

Il s'avère aussi nécessaire de renforcer les collaborations entre la Région et les chambres consulaires agricoles sur la base d'engagements et d'actions similaires à ceux existants aujourd'hui entre la Région et les chambres consulaires économiques (CCI, CMA).

L'engagement des consommateurs, des producteurs, et des décideurs politiques est crucial pour franchir les obstacles et réussir une transition vers des comportements plus écologiques et durables.

À titre de contre-exemple, on peut citer le cas de l'établissement Re-bon située à Lons-le-Saunier. Engagée contre le gaspillage alimentaire, l'entreprise récupérait le pain invendu dans les boulangeries artisanales de la région et le reconditionnait sous la forme d'apéro-gourmands. (Récupération de 50 T de pain/an)

L'entreprise a été confrontée à des problèmes de gestion. Le modèle s'est avéré peu durable.

## **Par le dialogue**

### **FACILITER UN DIALOGUE MULTIPARTITE**

Il convient de favoriser le dialogue entre les entreprises, les collectivités, les gouvernements, les ONG et les diverses parties prenantes, sans oublier la société civile et la jeunesse, pour construire des solutions concertées et adaptées aux besoins locaux. En adoptant ces stratégies de manière coordonnée, il est possible de lever les freins à la transition écologique et de favoriser une production plus durable et respectueuse de l'environnement.

Il faut également promouvoir un dialogue social fort et une amélioration des conditions de travail. Ce passage vers une transition écologique est en effet aussi l'affaire à la fois des salariés et des employeurs au sein des entreprises.

Exemple de réussite de concertation : À partir du bilan carbone réalisé en 2018, la Rodia (salle de musiques actuelles de Besançon, 19 ETP) a identifié plusieurs axes pour pérenniser une activité écoresponsable : charte avec les fournisseurs, suppression des emballages plastiques, TRI ultra sélectif, fournitures du bar et de la restauration en circuit court. Afin d'inciter aux changements de toutes les parties, de nombreuses concertations ont été nécessaires : une réflexion collective et un engagement porté par l'équipe, la présentation du bilan en conseil d'administration et l'engagement de celui-ci, l'adhésion et la reconnaissance du public à la démarche.

Sous l'impulsion du photographe Yann Arthus-Bertrand, la ville de Lons-Le-Saunier (Jura) s'engage depuis mai 2024 dans une expérimentation sur la "Ville de Demain", afin d'être plus vertueuse et plus respectueuse de l'environnement. Au cœur de cette transition, de nombreux acteurs locaux sont réunis : citoyens, entreprises, associations, élus, écoles. L'objectif est de mettre en place des temps de rencontre, des conférences, des ateliers participatifs, des projections de films afin de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux environnementaux et de réfléchir ensemble aux actions à mettre en place ainsi que sur la manière de changer les comportements.

### **FACILITER LE DIALOGUE CITOYEN**

Le citoyen et/ou l'utilisateur doivent être étroitement associés dans la mise en œuvre concrète des actions qui les concernent.

Dans le cadre de la végétalisation de rues et d'espaces de repos à Monnières (Jura), la végétalisation des cours d'écoles et les actions éducatives associées pour changer la culture des futures générations sur tout le territoire bourguignon-franc-comtois ou encore lors de la création d'un jardin - verger conservatoire sur une friche industrielle artificialisée dans le village de Saint-Vinnemer (commune de Tanlay - Yonne), les populations ont été associées en amont du lancement des projets. L'instauration d'une réelle écoute et d'une co-construction avec les parties prenantes ont permis une pleine appropriation de ces projets.

## **Par le passage à l'action**

Il est nécessaire de mettre au centre du processus de changement les citoyens en les érigeant en "consom'acteurs", en développant des dispositifs susceptibles d'influencer leurs comportements (exemple : incitations tarifaires), en les acculturant à de nouvelles pratiques plus vertueuses.

L'outil national "Eco Watt" est exemplaire à ce titre. Il s'agit d'un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au meilleur moment. En temps réel, cette météo de l'électricité permet à chacun d'adapter sa consommation.

## **Par la promotion d'une réelle plus-value sur le mieux vivre et le mieux vivre ensemble en s'appuyant sur des réussites transposables**

### **LES ACTIONS À METTRE EN PLACE PEUVENT APPORTER UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT À TOUTES LES PARTIES IMPLIQUÉES**

À titre d'exemple, une bourse aux matériaux (matériauthèque) initiée par des entreprises est organisée à la Porte du Haut-Doubs et du Val de Morteau. Douze entreprises participent deux jours par an à cette opération. Il s'agit de vendre à bas prix des stocks morts, pour permettre à des particuliers de réaliser des projets d'auto-rénovation, selon le principe "Do it Yourself". L'adhésion des acteurs (professionnels, particuliers), le coût intéressant des matériaux, la seconde vie donnée aux matériaux non utilisés participent de la réussite de ce concept gagnant-gagnant.

## DES ACTIONS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PEUVENT PARTICIPER À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Sur le territoire de la Métropole dijonnaise, a été créé un verger bio. Cette entreprise adaptée a pour vocation en premier lieu l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de handicap et recrute également des personnes les plus éloignées du marché du travail. Les Vergers Bio représentent un projet socio-éco-responsable qui prévoit la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, la production de plantes aromatiques et de plantes à tisane... De plus, cette entreprise assure le recyclage et la valorisation des déchets de toute l'activité dans le respect de l'environnement et des cultures existantes. Enfin, c'est un point de rencontre pour les adultes et les enfants de tout âge. Un lieu d'échange autour d'une tisane au salon de thé, un lieu de divertissement dans l'aire de jeux pour enfants ou un lieu de savoir grâce à l'accueil de groupes scolaires et de personnes âgées. Ce dispositif illustre cette triple réussite : entreprise tournée vers l'environnement, créatrice de lien social et d'emplois.

L'entreprise Diager à Poligny, nichée au cœur du Jura, est exemplaire dans son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique. Leader du secteur de la fabrication d'outils carbure pour l'industrie, l'établissement a su conjuguer économie, écologie et lien social.

En récupérant la chaleur de ses équipements de production et par l'utilisation d'une chaudière à bois pour chauffer ses ateliers, elle a fortement diminué ses émissions de CO<sub>2</sub>. Elle a optimisé les Taux de rendement synthétiques (TRS) permettant une économie de 1600T équivalent carbone. Elle a mis en place un système de tri des déchets et de végétalisation du site. Elle a réduit sa consommation en eau en améliorant le processus industriel.

En s'appuyant sur la proximité de la ressource en bois, en entraînant tous les salariés dans son sillon et en révisant une grande partie de son système de production, l'entreprise a réussi le pari de la décarbonation.

## DES OPÉRATIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE PEUVENT AUSSI SE COUPLER AVEC UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

À Besançon, une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) a été créée pour soutenir l'installation d'un maraîcher. Les objectifs de l'AMAP étaient de permettre l'accessibilité à une alimentation locale et bio au plus grand nombre, tout en soutenant l'installation d'un maraîcher sur le territoire. Pour cela, trois niveaux de tarification ont été proposés aux potentiels adhérents en fonction de leur budget : un tarif pour les petits porte-monnaie, un tarif pour les porte-monnaie moyens (qui permet une rémunération juste du maraîcher), un tarif pour le gros porte-monnaie permettant de soutenir les paniers à petits budgets.

## **Faire connaître, faire comprendre et donner à voir : la communication comme outil de l'acceptabilité et l'appropriation**

Il est indispensable de porter un discours réaliste et sincère. La crise écologique et climatique est déjà à l'œuvre. La transition écologique porte plutôt un enjeu d'adaptation de nos sociétés. Il convient de partager des constats locaux en s'appuyant sur des données régionales rendant compte de l'état de la situation écologique (pollutions, effondrement de la biodiversité, raréfaction de la ressource en eau...). L'objectif est de montrer aux habitants qu'ils sont touchés directement et concrètement sur leur territoire de vie.

Le discours doit être également clair et compréhensible par tous. Il est nécessaire de renouveler les éléments de langage/de vocabulaire de cette démarche pour les rendre plus accessibles.

Plus globalement, il faut réenchanter les discours du débat public au sujet de cette transition écologique en travaillant sa mise en récit et sa promotion, en communiquant avec des actions simples, compréhensibles et reconnues de tous, en abandonnant l'expression "TPE" et en lui préférant "COP territoriale".

Une communication s'appuyant sur une information cohérente doit être développée auprès des citoyens, pour permettre une acculturation de tous sur ces sujets.

Le Conseil régional, via son Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), peut mobiliser la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) pour sensibiliser les citoyens.

À titre d'exemple, le Conseil régional doit développer sa communication autour de la plateforme de covoiturage de l'application Mobigo. Utilisable par un site internet et une application, cette plateforme permet de favoriser et faciliter l'usage du covoiturage en proposant des informations et des solutions simples et accessibles. Contrairement à l'application "Blablacar", Mobigo organise des trajets courts, tel que travail-domicile.

Toutefois, la plateforme est aujourd'hui encore méconnue, souffre d'un manque de visibilité et d'un manque de communication peu auprès du grand public.

Pour faciliter son appropriation, il conviendrait de sensibiliser le public en organisant des réunions en présentiel, en proposant une communication émanant des intercommunalités auprès des habitants, en mettant en place une communication réellement active sur l'intérêt du covoiturage (coût financier plus intéressant, impact carbone limité, interactions sociales). Il est nécessaire d'identifier, de donner à voir et de partager les initiatives locales réussies ainsi que les solutions efficaces mises en place en Bourgogne-Franche-Comté. Mais aussi de travailler plus fortement à l'essaimage de ces initiatives et de ces solutions qui pourraient servir de modèle (ex : municipalités, syndicats d'immeubles, particuliers).

## **Éduquer et sensibiliser**

L'éducation et la formation font l'objet d'un point précis dans la dernière partie de cette contribution. Conditions sine qua none d'une bonne appropriation des enjeux de transition écologique auprès de tous les publics, elles sont également l'une des conditions de réussite de la mise en œuvre de la COP territoriale. Cette sensibilisation passe par une information adaptée à chacun des publics.

Un exemple d'éducation et de sensibilisation est la tenue du Congrès "Plastique à la Loupe" à Dijon le 17 mai 2024. 300 collégiens et lycéens de l'Académie de Dijon se sont réunis au Conseil régional pour échanger sur les enjeux de la pollution plastique dans les océans.

Cette journée de congrès visait à offrir aux collégiens et aux lycéens de l'académie de Dijon un temps fédérateur de réflexion et de valorisation de leurs travaux de sciences participatives sur la pollution plastique (pilote au niveau national par la Fondation Tara et ses partenaires scientifiques) et de leurs enquêtes de graines de reporters scientifiques. Ce fut l'occasion d'échanger le temps d'une demi-journée sur leurs expériences, d'approfondir les pistes d'engagement avec des experts et de réfléchir en mode découverte ludique. L'autre partie de la journée, les échanges ont porté autour de l'importance de l'eau et de la biodiversité aquatique, notamment grâce à l'exposition "Océan Ici commence la vie".

## **Reconnaître, valoriser et célébrer**

Il est opportun de valoriser les évolutions positives déjà engagées afin de prendre conscience du chemin déjà parcouru. Il faut éviter la culpabilisation qui peut entraîner un effet contraire. Il en est de même concernant le sentiment de "désespérance écologique" qui suscite la déresponsabilisation et la justification de l'inaction.

Il convient d'établir ce qu'il reste à accomplir et définir les priorités en partant de ce qui est collectivement considéré comme acceptable et en travaillant à la transition pour les secteurs/domaines les plus sensibles à ce changement.

Le CESER rappelle ici une préconisation, toujours d'actualité, issue de son rapport sur "Les facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté" (mai 2022).

### **Extrait du rapport**

**Préconisation 1** : Favoriser l'appropriation des énergies renouvelables

#### **Contexte**

Pour tenir les objectifs, au-delà des diverses ressources nécessaires (financières, ingénierie), l'acceptabilité en amont des énergies renouvelables doit être mise en débat et partagée. Pourtant quel que soit le type d'énergie renouvelable envisagé, des inquiétudes, des mises en question allant jusqu'à des oppositions se font jour au niveau national, régional et local.

#### **Objectifs**

Favoriser l'appropriation, c'est d'une part, promouvoir l'intérêt collectif à agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des citoyens et, d'autre part, expliquer, apporter des informations objectives et analyser les projets dans leur dimension sociétale et sociale et pas par le seul prisme économique.

#### **Destinataires**

Région et collectivités locales.

#### **Modalités opérationnelles**

*Créer une synergie sur les territoires*

- Mobiliser les citoyens, les élus et les entreprises est une condition de réussite de l'acceptabilité des projets aux retombées économiques, sociales et environnementales pour le territoire.
- Travailler avec les différents acteurs du territoire le plus en amont des projets (État, Région, EPCI... entreprises et habitants) nécessitent des moyens d'ingénierie et d'animation supplémentaires.

• Objectiver les projets en faisant intervenir, en fonction des opérations, des associations, l'ONF, l'ADEME, des cabinets d'études... et en mobilisant davantage les collectivités dans le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique).

*Expliquer, raconter, célébrer*

• Informer et communiquer sur les bonnes pratiques. • Diffuser de l'information par le biais de divers outils notamment colloques, débats et concertations, et ce en qualité de pédagogue pour trouver les bons compromis : démonstrateurs comme Les midis du bâtiment du Pôle énergie, les Conversations Carbones... ateliers, tables rondes. • Partager des modèles de développement en associant les élus et les habitants en amont des projets. • Montrer les retours positifs avec des exemples concrets sur le territoire.

• Partager et promouvoir les informations et communications factuelles et pédagogiques déjà produites par les collectivités, associations, État... et amplifier leurs utilisations.

• Porter tous ensemble et politiquement le récit collectif de la transition des territoires et par déclinaison celle de Bourgogne-Franche-Comté.

• S'appuyer sur le réseau des POTES, pérenniser le Festival des solutions. Lutter contre les fausses informations

• Mettre en garde les élus fortement démarchés par des développeurs privés sur la vigilance en les incitant à prendre le temps de la réflexion pour adopter la bonne décision et à consulter les outils mis à leur disposition.

• Prendre en compte les réactions fondées sur la peur du changement ou la méconnaissance des projets et favoriser une communication par l'exemple, concrète et facilement transposable.

## **S'appuyer sur la législation, les normes et les sanctions**

Il convient de mobiliser tous les moyens pour concrétiser les changements : informer, inciter mais aussi obliger.

Il faut parfois recourir à l'imposition d'un cadre légal pour permettre l'enclenchement effectif des changements de comportement et à la mise en place de normes qui doivent être adaptées et appliquées.

La responsabilité du législateur doit être engagée pour mettre en place des politiques publiques : imposer les contraintes nécessaires, prévoir les sanctions afférentes en cas de non-respect de ces règles, s'assurer d'avoir les moyens pour suivre et contrôler leur bonne application. Les sanctions doivent également évoluer afin de déclencher le passage à l'acte. L'imposition de normes a permis d'accélérer la prise en compte du développement durable par le monde économique (exemple de la réduction des pollutions industrielles) en imposant une réflexion globale qui n'aurait pas forcément eu lieu naturellement. Il convient de garder une certaine mesure et une cohérence dans la mise en place des normes.

Il est également indispensable de mieux expliquer les raisons de la mise en place de ces réglementations et les gains positifs souvent réels sur le plan économique complémentaires aux bienfaits environnementaux.

Enfin, il apparaît judicieux que l'auto-contrôle actuellement pratiqué évolue vers un contrôle effectif afin de gagner en efficacité.

En conclusion de cette partie sur l'appropriation et l'acceptabilité sociale, impulser un rôle d'ambassadeur des citoyens est un préalable. Pour permettre l'acculturation et passer d'une logique d'acceptabilité à celle d'appropriation, toutes les parties prenantes doivent co-construire une stratégie qui intègre à la fois une dimension pédagogique, une dimension réglementaire ainsi qu'une dimension incitative dans les politiques publiques que le Conseil régional mène pour la transition énergétique et écologique.

Enfin, la notion de redevabilité des politiques auprès des habitants de leurs territoires est essentielle : écouter, prendre réellement en compte les propositions venant des citoyens et des instances consultatives, évaluer et ajuster si nécessaire.

## **LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA COP TERRITORIALE**

Dans cette dernière partie, le CESER entend partager ses réflexions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la COP territoriale en Bourgogne-Franche-Comté. Des solutions sont proposées afin de lever les freins. 3 niveaux de conditions de réussite sont distingués : des conditions globales et systémiques, des conditions budgétaires, financières et collectives et enfin des conditions individuelles.

### **Des conditions de réussite globales et systémiques**

#### **Clarifier**

Rendre plus intelligible la démarche nationale lancée par l'État de "COP" est nécessaire alors même que l'objectif est une mobilisation générale dans nos territoires. Cela passe notamment par un vocabulaire plus accessible. Pour le moment, l'impression qui domine est celle d'un dispositif complexe, encore difficilement appréhendable.

La culpabilisation des individus par rapport aux efforts à faire demeure un problème alors que, dans le même temps, les efforts faits au niveau macro ne sont pas vraiment visibles. Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité dans ce chantier (exemple des panneaux solaires sur les lycées).

Enfin, il ne faut pas oublier ce qui a déjà été fait dans le passé. Il est nécessaire de faire prendre conscience du chemin déjà parcouru pour le valoriser et ne pas être toujours dans la critique systématique. Cela permet aussi de mesurer le temps nécessaire au changement. Notre société a vu des évolutions en matière de transition écologique depuis 30 à 40 ans. On ne peut pas faire tout, tout de suite. Cette vision permettra d'établir ce qu'il reste à faire et tracer les priorités en débutant déjà par ce qui est collectivement considéré comme acceptable et en travaillant à la transition pour les secteurs/domaines les plus sensibles à ce changement (exemple de l'agriculture). C'est tout le sens de la "transition". Nous ne sommes pas dans une "rupture".

#### **Bâtir un cadre normatif porteur**

C'est de la responsabilité du législateur de décider ce qui doit être imposé voire pénalisé. C'est à lui de mettre en place des politiques publiques, d'imposer les contraintes nécessaires, de prévoir les sanctions afférentes. Cela participe du mieux-être collectif et répond aux principes de notre démocratie.

L'imposition de normes a permis aussi d'enclencher des dynamiques de réduction notable des pollutions industrielles (exemple de l'industrie chimique). Les normes ont aussi permis d'accélérer la prise en compte du développement durable (exemple des certifications). Cela nécessite une réflexion globale qui n'aurait sans doute pas eu lieu spontanément. La norme astreint au changement. Toutefois, il convient de limiter la multiplication de celles-ci en évitant les incohérences qui conduisent à une forme de saturation et de rejet par les parties concernées.

L'impulsion de l'État doit être effective pour que l'ensemble des acteurs de la collectivité s'emparent de la question et changent leurs comportements. Il est donc nécessaire de ne pas donner l'impression que seule l'action citoyenne est responsable.

À titre d'exemple et conformément à une nouvelle loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Alors même que la nouvelle loi n'était pas encore entrée en vigueur, les apports de compost ont été multipliés par 10 en quelques mois dans un quartier dijonnais.

Cet exemple montre que l'émergence d'un cadre normatif, ou la simple annonce de l'évolution future de ce cadre permet d'insuffler des changements de comportements chez le citoyen.

#### **Renforcer le caractère prescriptif des politiques publiques**

Au niveau local, certaines dispositions juridiques ou normatives pourraient être davantage prescriptives afin d'accélérer les actions de planification écologique dans les territoires, en cherchant à modifier les comportements des acteurs.

Par exemple, la création et la réhabilitation de bâtiments publics pourraient être conditionnées à la mise en place d'une source d'énergie renouvelable (exemple : panneaux

photovoltaïques et autoconsommation). Les permis de construire de maisons individuelles pourraient être conditionnés à des dispositions spécifiques en matière de gestion de l'eau (exemple : récupération et stockage de l'eau de pluie).

A contrario, certaines normes freinent les initiatives sans apporter de réelle plus-value aux projets de planification écologique. Une revue des normes locales pourrait être envisagée selon une double perspective :

- Examiner les normes au cas par cas, en fonction des domaines de planification écologique concernés. En effet, de multiples cas de figures existent. Dans certaines situations, les freins juridico-administratifs prédominent alors que dans d'autres les principaux freins concernent l'acceptabilité sociale des projets (exemple de l'éolien).
- Avoir une approche globale et transversale, en examinant les aspects juridiques (exemple : garanties assurantielles), financiers (exemple : fiscalité, rentabilité), économiques (exemple : pertes de part de marché) et administratifs (exemple : délais d'instruction des dossiers, lisibilité des aides).

### **Renforcer la coopération entre les acteurs porteurs de projet**

La COP territoriale repose sur la capacité à mobiliser le plus grand nombre. Il est impératif que les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire se mettent d'accord et portent ensemble un projet commun au sein duquel ils se sont associés. Ceci doit se jouer à tous les niveaux de collectivité (habitants, entreprises, services de la collectivité...).

Pour exemple, la coopération entre communes est une étape indispensable pour l'élaboration d'aménagements cyclables inter-villages qui ne s'arrêtent pas aux bornes du périmètre communal.

### **Repenser les relations contractuelles**

Dès la mise en place d'appels d'offres, il s'agit de penser un cadre qui ne soit pas défavorable aux pouvoirs publics.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir au sein des AMI ou des marchés, des cadres qui permettent d'obtenir un retour à ces consultations d'entités locales, d'entreprises et de structures régionales. Repenser les critères, la taille des lots par exemple et la formation des services des collectivités sont sur ce point des dimensions cruciales.

Dans le champ des appels d'offres, il devient aussi nécessaire de contrôler la bonne réalisation de l'exécution, de l'engagement et des promesses de l'adjudicataire de l'AO.

### **Placer le financement au cœur du débat sur la planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté**

Tous les travaux démontrent que les besoins en investissement "Climat" sont particulièrement massifs. Or, en Bourgogne-Franche-Comté, il n'existe pas de chiffrage des besoins d'investissements "Climat" qu'il faudrait couvrir afin d'atteindre la neutralité carbone. Cette question est essentielle puisqu'elle va conditionner le niveau des moyens financiers à dégager pour atteindre les objectifs de planification écologique dans la région. Ce sujet est d'autant plus primordial que les capacités de financement des agents économiques publics et privés sont particulièrement limitées par un niveau d'endettement massif et par des perspectives de réduction pluriannuelle des dépenses publiques.

Ainsi, compte tenu d'une capacité de financement modérée et de besoins d'investissement avérés, les acteurs publics et privés risquent de se retrouver dans une impasse financière en matière de stratégie d'investissement "Climat", avec des besoins largement supérieurs aux possibilités de financement, même si certains investissements seront étalés dans le temps. In fine, la planification écologique pourrait se résumer en un "affichage politique" intenable du fait de capacités de financement totalement inadaptées à la hauteur des besoins.

Concernant les collectivités locales, la planification écologique ne pourra pas se faire sans modifier les règles et normes budgétaires actuellement en vigueur, au niveau national. Le paradigme actuel doit être mis en débat, notamment en ce qui concerne les capacités de désendettement respectivement plafonnées à 9, 10, 12 années pour les Régions, les Départements et les Communes/EPCI. Sans engager un débat de fond sur les capacités de financement des collectivités locales, le risque est d'aller vers une planification écologique à "deux vitesses", avec d'un côté des collectivités peu endettées qui pourront financer des projets locaux, et d'un autre côté des collectivités ayant atteint leur plafond d'endettement et qui n'auront plus de latitude. Cette problématique est déterminante pour les Régions qui n'ont quasiment plus de levier fiscal.

Dans un tel environnement contraint, la question du financement de la planification écologique doit être placée au cœur du débat de la Conférence des parties (COP) de Bourgogne-Franche-Comté. La soutenabilité budgétaire des investissements "Climat" est un sujet majeur de préoccupation. Il est indispensable de s'assurer préalablement de la capacité financière des acteurs publics et privés à porter les dépenses de planification écologique. Sans ce préalable, la réflexion sur les actions à mettre en place apparaît comme étant totalement désuète, tout comme les préconisations qui permettraient de déployer plus efficacement la planification écologique dans les territoires.

Il est impératif de réaliser une étude sur le financement des objectifs régionaux de planification écologique. Cette étude viserait à :

- Évaluer la hauteur du mur de dépenses "Climat" à engager en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030.
- Inscrire ces besoins dans une stratégie pluriannuelle de financements publics pour le climat, intégrant de façon explicite les besoins des collectivités locales par échelon et les leviers de financements associés.
- Estimer les besoins en investissements immatériels qui sont notamment portés par des dépenses de fonctionnement (exemple : ingénierie).
- Estimer les leviers de financement prioritaires et envisageables :
  - "Dettes" : tout le besoin de financement additionnel est financé par de la dette.
  - "Redirection" : les investissements climat additionnels sont réalisés à la place des investissements habituellement réalisés pour d'autres politiques publiques.
  - "État" : augmentation du soutien financier de l'État en direction des collectivités locales, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement.
  - "Ressources propres" : augmentation des taux de fiscalité locale mais mesure difficilement acceptable, niveau élevé de cessions d'actifs et prélèvement sur le fonds de roulement.
  - "Économies" : les économies induites par les travaux de rénovation énergétique permettent une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et alimentent l'autofinancement (épargne brute).
- Questionner le financement de la planification écologique sous l'angle de l'acceptabilité sociale. Les questions de fiscalité et de dette sont en effet au cœur du débat. Comment les dépenses "Climat" seront-elles financées ? Qui payera, in fine ?

### **Former - accompagner**

L'éducation, la formation et l'accompagnement au changement sont des préalables essentiels et indispensables à la transformation profonde de modèle sociétal, de comportement et de paradigme qu'implique la transition écologique au sens large. Il s'agit donc de la première condition de réussite de la démarche, sans laquelle le pas de la transition qui doit être franchi ne pourra pas l'être dans des conditions compréhensibles et acceptables par le plus grand nombre.

Tous les individus sont concernés, à la fois à titre personnel, dans leur vie quotidienne, leurs choix et leurs comportements, et au niveau collectif, par exemple, dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle ou dans les politiques de l'emploi et des compétences.

Ces questions relèvent en grande partie du niveau national. Pour cette raison, la stratégie Emploi et compétences en cours de formulation reste pilotée par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Pour autant, le CESER s'est attaché à identifier, dans un contexte régional, des pistes d'actions, des conditions de réussites, des freins, en se focalisant sur les leviers sur lesquels la Région BFC a prise.

### **Lycées - Aller vers un numérique éducatif plus vertueux**

Passer d'un système basé sur l'offre à un système basé sur la demande : dans les lycées, répartir les besoins des utilisateurs (élèves et personnel) plutôt que de prévoir des déploiements massifs et systématiques de nouveaux équipements informatiques (machines et logiciels). Il s'agirait par exemple d'apporter de la souplesse dans l'achat, en donnant aux établissements la possibilité de faire des demandes en fonction de leurs besoins, au sein d'une offre pluriannuelle négociée par la Région.

Faire une évaluation permanente de l'état et de l'utilisation du parc informatique, basée sur un usage réel, et accompagner cette évaluation du développement d'une filière de recyclage des outils informatiques, en premier lieu entre établissements, sous forme de ressourcerie

interne, puis ouverte à des organisations extérieures (dans les limites autorisées par la réglementation).

Investir dans l'humain : renforcer les personnels responsables de la maintenance informatique dans les lycées, s'assurer qu'ils aient la formation nécessaire pour intervenir sur les matériels et les réparer quand c'est possible. Il s'agirait également de rapprocher la Région et l'Éducation nationale : par exemple, mettre en place des formations à destination des enseignants, sur l'utilisation optimale des outils numériques ou sur la transmission de gestes plus responsables à leurs élèves.

Sensibiliser à l'utilisation responsable des outils numériques et aux usages : la Région pourrait lancer une campagne d'information et de sensibilisation à destination de tous les personnels (techniques, administratifs et enseignants) et tous les élèves des lycées.

Privilégier les solutions locales de stockages de données.

Favoriser l'utilisation des logiciels libres, qui augmentent la durée de vie des machines et qui sont moins soumis à une logique marchande poussant à un renouvellement rapide et continu des logiciels.

À titre d'exemple, pour l'année scolaire 2023/2024, un CFA du Doubs a décidé de fournir un ordinateur portable à chacun de ses professeurs (soit 60 machines). L'établissement a fait le choix d'acheter des ordinateurs ultra portables reconditionnés, équipés de Windows 11 et office 365, sous garantie pendant 1 an (500€ par ordinateur reconditionné contre 1 200/1 500€ prix neuf).

Tous les professeurs ont été volontaires pour mettre en place un projet collaboratif dont l'objectif, à terme, est de remplacer tous les ordinateurs en fin de parcours au sein de l'établissement par des appareils reconditionnés, y compris dans les salles d'informatique pour les apprenants.

La démarche n'est pas simple à mettre en œuvre, notamment pour trouver un fournisseur, et s'assurer que les équipements soient comparables. À ce jour, tous les équipements fonctionnent très bien.

Autre exemple, lors du renouvellement du parc informatique de l'Association Cap Emploi Ressources, le conseil d'administration a fait le choix d'offrir 2 postes aux employés de la structure et de donner les autres à l'Association de lutte contre l'illettrisme à titre gracieux. Celle-ci peut ainsi installer des logiciels d'apprentissage pour les apprenants, quelle que soit leur origine géographique pour maîtriser le mieux possible la langue française.

### **Accompagner les établissements d'enseignement secondaires dans la réduction de leur empreinte écologique**

Former tous les personnels techniques (notamment en restauration) à des pratiques plus respectueuses de l'environnement – s'inspirer par exemple de la politique du CROUS BFC en matière de restauration universitaire.

Poursuivre les efforts en matière de réduction des coûts de l'énergie, par tous les moyens nécessaires (rénovation thermique, changement des systèmes de chauffage...).

Assurer un rôle de chef de file pour appuyer la mutualisation des équipements (restauration, équipements sportifs et culturels...) entre établissements, collectivités, associations...

Engager une réflexion collective, à tous les niveaux, pour déterminer l'échelle la plus adaptée en fonction du type de formation : vaut-il mieux déplacer les jeunes ou offrir des formations de proximité, quitte à limiter les choix ? La Région devrait engager une réflexion globale sur l'accès aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur à l'échelle des bassins de vie, et aider ceux qui ne trouvent pas de formation à proximité à se déplacer et à se loger en priorisant les solutions les plus durables.

### **Orientation - Lier l'information sur les métiers/les formations et les enjeux environnementaux**

Recontextualiser les métiers en déficit de main d'œuvre et montrer systématiquement leur importance éventuelle au regard des enjeux environnementaux.

Faciliter l'accès aux établissements et organismes de formation qui forment à ces métiers.

Chercher une cohérence entre l'offre de formation et les réformes en cours (par exemple, réforme de la voie professionnelle).

S'appuyer sur les réseaux existants (par exemple, France Services) pour apporter l'information sur les métiers et les formations au plus près des usagers, dans les territoires.

## **Enseignement supérieur et recherche - Donner davantage de moyens d'action aux étudiants et aux chercheurs**

Ouvrir un règlement d'intervention régional pour soutenir les projets étudiants en lien avec la transition écologique et la protection de la biodiversité (version universitaire des règlements d'intervention en faveur des projets lycéens).

Sortir du modèle de concurrence pour l'implantation des formations supérieures : adapter l'offre aux besoins des étudiants et des acteurs socio-économiques.

Continuer et renforcer le soutien de la Région à la rénovation (notamment thermique) des bâtiments universitaires et des logements étudiants (sur les campus et en dehors des sites universitaires tels que les "Maisons d'étudiants").

Soutenir une recherche fondamentale plus durable.

Aider à la mise en œuvre des solutions existantes, mêmes imparfaites, pour accompagner les transitions en soutenant le transfert de technologie (exemple des moteurs hydrogène).

## **Formation tout au long de la vie (tous publics) - Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques, contribuer à faire évoluer les connaissances et les comportements**

Intégrer systématiquement des modules de sensibilisation à la transition écologique et aux enjeux écologiques dans toutes les formations financées par la Région, y compris pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires RSA, jeunes NEETs...).

S'assurer que ces modules soient réellement mis en place et en vérifier les contenus.

Former les formateurs afin qu'ils puissent à leur tour transmettre les messages aux stagiaires.

Développer des supports et des ressources pédagogiques "prêts à l'emploi" pour les formateurs.

S'appuyer davantage sur l'enseignement supérieur pour identifier les compétences qui seront davantage sollicitées demain, développer de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage, et contribuer à la réflexion sur les transitions.

## **Adapter l'offre de formation : croiser les enjeux écologiques et les besoins des territoires, des employeurs, des actifs**

S'appuyer sur des axes prioritaires, des filières et construire l'offre en partenariat entre les professionnels du monde économique, les acteurs de la formation et les apprenants.

S'assurer d'une offre de formation suffisante et adaptée dans les secteurs particulièrement concernés par les évolutions et les besoins en nouvelles compétences : rénovation thermique des bâtiments, adaptation et interconnexion des réseaux d'électricité, accompagnement du programme nucléaire, numérique, transformation de la filière automobile...

Ne pas limiter l'offre de formation aux métiers en tension aujourd'hui, car ce ne sont pas nécessairement les métiers qui recruteront demain : développer les capacités d'adaptation de tous, actifs ou en formation, afin de se préparer aux défis de demain.

Conditionner les aides aux employeurs à la formation de leur main-d'œuvre.

Adapter les référentiels de formation.

Faciliter le développement des labellisations.

Former et accompagner les formateurs et les maîtres de stage/d'apprentissage en continu.

Faciliter l'accès aux formations (aides financières, accueil et accompagnement, offres de logement dans des "Maisons des apprenants"...).

## **Des conditions de réussite budgétaires, financières et collectives**

Les objectifs de planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté ne pourront pas être atteints sans un renforcement significatif des capacités de financement publiques et privées.

## **Mobiliser la Banque européenne d'investissement (BEI)**

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle est le principal bailleur de fonds multilatéral au monde, notamment pour le financement de l'action en faveur du climat (60% du financement de la BEI est dédiée à la transition écologique). La BEI met plusieurs outils de financement à la disposition des acteurs publics et privés, parmi lesquels :

- Des prêts pour le secteur public destinés à financer un programme d'investissement composé de projets de plus petite taille, généralement à partir d'un montant de 100 M€.
- Des prêts pour le secteur privé visant à financer des projets ou des programmes d'investissement. Ces produits comprennent des financements sur projet ainsi que des financements par emprunt ou dette hybride.
- Des investissements en fonds propres qui sont axés sur des projets liés aux infrastructures et à l'action pour le climat.

En Bourgogne-Franche-Comté, la BEI a financé plusieurs investissements publics d'envergure (matériels roulants TER, travaux dans les lycées, tramways de Besançon et de Dijon, autoroutes...). Elle a également financé des acteurs ressortant du niveau national (Bpifrance, banques commerciales et mutualistes, groupe PSA...) qui ont ensuite réinvesti dans les économies régionales. Par exemple, la BEI a financé Bpifrance à hauteur de 375 M€ afin de soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Dans d'autres régions françaises, la BEI semble être davantage mobilisée par les acteurs publics, notamment par les Départements (exemples : travaux dans les collèges en Alsace, Essonne, Seine-Maritime, Seine et Marne...) ou par les EPCI (exemple : renforcement et extension de réseaux d'adduction d'eau en Bretagne). La COP territoriale pourrait s'inspirer de ces exemples locaux.

### **Mobiliser les programmes sectoriels européens**

Les programmes sectoriels européens couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de l'UE en dehors de la politique de cohésion et de la politique agricole commune. Plusieurs thématiques d'intervention recoupent les enjeux de planification écologique : l'environnement, l'économie circulaire, la transition vers l'énergie propre, l'innovation...

Trois programmes sectoriels concernent plus particulièrement la planification écologique :

1/ *Le programme LIFE*. Il constitue le cadre de financement de l'UE pour les politiques liées à l'environnement et au changement climatique. Doté d'une enveloppe de 5,4 Mds€ sur la période 2021-2027, LIFE finance des projets dans deux domaines :

- L'environnement (3,5 Mds€) : nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie.
- L'action pour le climat (1,9 Mds€) : atténuation du changement climatique et adaptation, transition vers l'énergie propre.

2/ *Le programme Horizon Europe*. Il soutient principalement des projets collaboratifs de recherche et d'innovation. Doté d'une enveloppe de 95,5 Mds€ sur la période 2021-2027, Horizon Europe finance les projets relevant des domaines suivants :

- Science d'excellence (25 Mds€) : recherche fondamentale, technologies futures et émergentes, développement des infrastructures de recherche...
- Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne (53,5 Mds€) : santé, culture, créativité et société inclusive, sécurité civile, numérique, industrie, espace, climat, énergie et mobilité, alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.
- Europe innovante (13,6 Mds€) : innovations dans des domaines à haut risque pour des investisseurs privés, comme les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies, les matériaux avancés, la biotechnologie, la RDI (Recherche, Développement, Innovation) spatiale ou encore l'innovation dans les PME.
- Actions transversales (3,4 Mds€) : élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche.

3/ *Le programme Digital Europe*. Il consiste à soutenir et accélérer la transformation numérique de l'économie afin d'en faire profiter les entreprises, les citoyens et les administrations. Ce programme est doté de 7,6 Mds€ pour la période 2021-2027, dont 1,1 Mds€ pour le déploiement des capacités numériques en faveur des secteurs d'intérêt public (transports, santé, environnement...).

En 2024, la Région BFC va lancer un marché d'accompagnement à destination des porteurs de projets afin de se positionner sur des programmes sectoriels européens. Dans son avis du 9 avril 2024 relatif à la déclinaison 2024 du plan de mandat 2021-2028, le CESER approuve cette démarche qui pourrait procurer des financements complémentaires pour les porteurs de projets bourguignons-francs-comtois.

In fine, les programmes sectoriels viendront compléter utilement les programmes européens déployés en Bourgogne-Franche-Comté. Il importe de souligner que les programmes FEADER, FEDER/FSE+ et Interreg France-Suisse financent de très nombreux projets bourguignons et francs-comtois dédiés à la transition énergétique et écologique.

Pour exemple, deux actions en Bourgogne-Franche-Comté :

- Le programme LIFE "Tourbières du Jura" est axé autour de la réhabilitation du fonctionnement hydrologique des tourbières, afin de les régénérer. À ce titre, 18 km de cours d'eau seront restaurés d'ici 2029. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est le coordonnateur du programme.
- Le programme LIFE "EnergyEfficiency4Smes" s'adresse aux entreprises des secteurs agro-alimentaire, métaux et hôtellerie-restauration, afin d'aider ces entreprises à renforcer leurs compétences sur les questions énergétiques, mais aussi à mettre en œuvre concrètement les préconisations issues d'audits énergie. La CCIR Bourgogne-Franche-Comté est le coordonnateur du programme.

### **Engager les citoyens dans le financement de projets locaux de transition écologique et énergétique**

Plusieurs réglementations et initiatives encouragent le développement de la "finance verte". L'objectif est de faciliter les investissements ayant un impact positif sur l'environnement, sur la transition énergétique et pour la lutte contre le réchauffement climatique. Il existe par exemple des produits d'épargne dite "solidaire, responsable et verte". La récente loi relative à l'industrie verte (octobre 2023) a créé un Plan d'épargne avenir climat (PEAC) afin de verdir l'épargne des jeunes de moins de 18 ans. Les citoyens peuvent également investir dans des entreprises énergétiques de territoire, en souscrivant à des parts sociales.

La COP territoriale pourrait initier une réflexion dans l'objectif de davantage mobiliser l'épargne des Bourguignons-Francis-Comtois en faveur de la planification écologique. Cette réflexion pourrait associer l'État, la Région, le CESER, la Place financière, la Banque de France, la Caisse des dépôts, l'ADEME, la Chambre régionale des comptes, et des acteurs de terrain ayant déployé des actions financées par les citoyens.

À titre d'exemple, la Fruitière à énergies est une entreprise énergétique créée en 2017 sur le territoire de Quingey, dans le département du Doubs. Elle a permis d'installer, en toiture, près d'un Mégawatt solaire photovoltaïque ce qui représente la consommation électrique annuelle de près de 1500 personnes (hors eau chaude sanitaire et chauffage), soit l'équivalent des habitants d'une ville comme Quingey. Les citoyens peuvent souscrire des parts sociales, ce qui permet de soutenir les projets d'énergies renouvelables. La Fruitière à énergies compte environ 290 associés (habitants, collectivités, entreprises et associations...). Son modèle économique repose sur un "investissement patient", avec une rémunération juste et non spéculative des souscripteurs.

### **Développer des filières durables et des emplois, en réponse aux besoins de transition écologique et énergétique**

En Bourgogne-Franche-Comté, 67 CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique) ont été conclus. Au-delà de leur première vocation environnementale, les CRTE doivent être réaffirmés dans leurs composantes économiques et sociales, afin de développer des réponses entrepreneuriales adaptées aux besoins de la transition écologique. Pour ce faire, le CESER préconise à la COP territoriale de s'appuyer sur les CRTE afin de développer les filières durables et les emplois.

L'objectif est de structurer les filières liées à la transition écologique et énergétique (alimentation durable et solidaire, économie circulaire...), au niveau local en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs publics et privés mobilisés dans les CRTE. La mise en réseau des acteurs, les échanges de pratiques, la formation sont des actions à encourager à ce titre.

Par exemple, en matière de rénovation énergétique, la feuille de route 2020-2024 "Matériaux de construction biosourcés en Bourgogne-Franche-Comté" identifie assez nettement un manque de structuration des acteurs et des filières. Cette feuille de route met en avant également le fait que les matériaux biosourcés peuvent jouer un rôle socio-économique majeur pour les territoires, en tant que vecteur de nouveaux savoir-faire spécifiques et d'emplois locaux non délocalisables. La COP en Bourgogne-Franche-Comté peut servir de tremplin pour développer cet ensemble, étant donné que d'autres ressources constituent des pistes à explorer comme le textile recyclé, la laine de mouton...

### **Des conditions de réussites individuelles**

#### **S'engager dans un changement effectif des comportements**

Comment s'adresse-t-on aux individus et aux organisations pour faire changer les comportements ?

Il est nécessaire de porter un regard micro (les individus, à titre individuel et privé) mais aussi macro (les organisations : filières, entreprises, collectivités publiques...).

Il convient d'illustrer le poids effectif des responsabilités des individus et des organisations dans cette nécessité de changement.

Il faut convaincre et démontrer aux habitants qu'un mouvement global de changement est bien engagé au niveau macro.

Il est impératif de s'appuyer sur la jeunesse, les enfants étant très prescripteurs du comportement de leurs parents.

### **Favoriser l'acceptabilité économique et financière pour les particuliers et les entreprises, en engageant une réflexion sur l'évolution des modèles économiques et financiers du secteur privé**

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la réussite de la transition écologique et énergétique, puisque les  $\frac{3}{4}$  des investissements "Climat" sont réalisés par les ménages et les entreprises. D'une part, les particuliers investissent principalement pour la rénovation énergétique des logements, l'achat de véhicules électriques et la production d'énergies renouvelables. Ces apports financiers ne pourraient pas se faire sans les aides publiques. D'autre part, les entreprises contribuent à décarboner leurs modes de production, par le biais d'investissements matériels et immatériels (R&D, formation, reconversion des salariés). Le financement peut prendre plusieurs formes (autofinancement, emprunts bancaires, marchés financiers...) selon des proportions très variables en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité.

L'investissement privé est cependant confronté à d'importants freins économiques et financiers, plus particulièrement en matière de retour sur investissement (rentabilité, amortissement...). Ces freins limitent nettement l'acceptabilité des investissements "Climat". Les trois domaines suivants sont particulièrement illustratifs à ce titre.

*1/La rénovation énergétique des logements.* Les montants financiers à engager sont conséquents avec un retour sur investissement qui n'est ni immédiat, ni évident. Une rénovation globale de logement coûte en moyenne 18000€, pour des économies sur les factures d'énergie de l'ordre de la centaine d'euros par mois. Malgré les aides publiques, les restes à charge sont très importants, ce qui oblige les propriétaires à avancer les fonds en mobilisant leur épargne.

*2/La production d'énergies renouvelables.* Les aides financières constituent l'incitation la plus forte pour investir, sous réserve d'un accompagnement technique adapté. Pour autant, la rentabilité d'un projet d'EnR ne va pas de soi. Par exemple, pour les panneaux solaires, l'investissement peut être rentabilisé entre 8 ans et 20 ans selon les cas. Cette rentabilité tardive constitue un frein d'autant plus important qu'il est difficile de se projeter à long terme, compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie. Il convient de rappeler à ce titre que le "prix spot" de l'électricité livrable en France était, en 2021, trois fois plus élevé que le point culminant relevé sur la dernière décennie. La notion d'investissement doit prévaloir sur la notion de rentabilité, particulièrement en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques. Néanmoins, cette situation ainsi que nos références et logiciels historiques de retour sur investissement nous obligent à repenser ces investissements dans une dimension à long terme, en intégrant ces projets dans une logique structurelle plutôt que de production.

Il est nécessaire d'élargir la recherche de l'exclusive rentabilité financière à celle de la mise en place d'un mode de production décarbonée et d'indépendance énergétique partielle.

*3/Les investissements "Climat" dans les entreprises.* La grande majorité des dirigeants considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de lourdes incertitudes pesant sur la rentabilité des investissements. Le bouleversement des modèles d'affaires implique un grand risque financier et peu de certitudes en matière de retour sur investissement. Décarboner est souvent synonyme de risques et de désavantages à court terme, avec une crainte de perdre en compétitivité vis-à-vis de la concurrence.

Compte tenu de ces problématiques de retour sur investissement et de rentabilité, le CESER préconise à la COP territoriale d'engager une réflexion sur l'évolution des modèles économiques et financiers du secteur privé. Le paradigme actuel est en effet inadapté aux enjeux et aux besoins en investissement "Climat". Ce paradigme doit être reconsidéré en profondeur afin de répondre aux objectifs suivants :

- Engager les particuliers dans la transition énergétique et écologique, en conciliant un modèle de financement public incitatif avec un retour sur investissement raisonnable pour les particuliers.

- Inciter les entreprises à réaliser leur transition verte tout en apportant des garanties suffisantes en termes de compétitivité et de développement des modèles d'affaires, sur le moyen terme.
- Les inciter à s'intégrer dans le cadre de projets de production d'électricité verte au sein d'initiatives d'Auto-Consommation-Collective, portées à l'échelle locale, leur permettant ainsi de s'inscrire dans des démarches de partenariat et de coopérations territoriales vertueuses.
- Encourager les investissements privés pour la transition énergétique et écologique, en tenant compte des limites du subventionnement public, dans un contexte durable de réduction des dépenses publiques et de la dette.

### **Initier des démarches pédagogiques**

La pédagogie apparaît comme un facteur essentiel à la sensibilisation et à l'appropriation par le citoyen aux enjeux liés à la transition écologique.

À titre d'exemple, il s'avère pertinent de miser sur des méthodes ludiques et collectives pour favoriser les changements de comportement (ex : concours "sans ma voiture" de Grand Besançon Métropole).

## CONCLUSION

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux portés par la COP territoriale, mais non moins indispensables pour assurer un avenir viable pour toutes et tous, le CESER insiste fortement sur la nécessité d'appropriation et d'acceptabilité sociale. Pour garantir la compréhension et la diffusion des enjeux au plus grand nombre, la COP territoriale doit agir en premier lieu sur la simplification tant dans les concepts que le vocabulaire utilisés. Elle doit être audible pour pouvoir être entendue et ainsi voir ses ambitions et ses actions appliquées dans tous les territoires et à tous les niveaux.

Il est indispensable de poursuivre le travail de mise en réseau de tous les acteurs. Le rassemblement autour de ce bien commun que constitue notre environnement est une condition sine qua none de la réussite de ce projet de grande ampleur. Le dialogue et la concertation entre les citoyens et les organisations doivent être la norme.

Dans une logique de transformation profonde des comportements et d'une adaptation de la société au dérèglement climatique, la formation tout au long de la vie est une étape incontournable. Elle se joue à différents niveaux : par l'orientation même des jeunes et des actifs en reconversion, par l'ajout de modules de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans les formations financées par la Région, dans un contexte de mutation des filières et des métiers.

Sans massification des financements au service de la planification écologique, les objectifs ne pourront pas être atteints. Il convient que les besoins soient chiffrés, que les politiques budgétaires soient réorientées, que les ressources soient repérées à tous les échelons, que la fiscalité des projets de transition et d'adaptation des entreprises et des particuliers soit revisitée. Les aides financières constituent l'un des leviers déterminants du passage à l'action, corrélées à la simplification administrative du montage des dossiers et à la réactivité du versement.

L'expérimentation locale doit être une démarche au service d'une République plus proche, plus citoyenne et plus résiliente. Adossée au potentiel spécifique de chaque territoire, la notion de différenciation des initiatives est nécessaire. Ces actions locales doivent être partagées et agglomérées à l'échelle de la Nation.

Il convient d'imaginer à l'échelle régionale "une tête de réseau" des expérimentations territoriales. Il est en effet nécessaire de porter à connaissances ces initiatives pour permettre le partage et l'échange sur les projets réussis et ceux en échec. Cette entité jouerait le rôle d'un centre de ressources destiné à l'accompagnement et à l'évaluation. Elle pourrait établir un référentiel de propositions pour généraliser les acquis et les porter à une échelle régionale et nationale. Les travaux alimenteraient les réflexions permettant d'identifier les adaptations et les évolutions nécessaires conduisant à la redéfinition des cadres réglementaires.

Au côté du Conseil régional et de la DREAL, le CESER BFC, de par son positionnement, sa volonté, au travers de sa démarche "hors les murs" pourrait jouer une forme d'interface experte et citoyenne pour contribuer à la remontée des initiatives et des enseignements à vulgariser largement et, par la même, pour renforcer l'appropriation des enjeux de territorialisation de la planification écologique.

Enfin, la généralisation de la sobriété dans l'accélération de la transition écologique est une part essentielle et prioritaire à prendre en compte dans l'élaboration de la feuille de route par les services de l'État et de la Région. Elle participe aux objectifs de durabilité des modèles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant la préservation des ressources naturelles.

Elle doit passer par la promotion de la sobriété énergétique (éducation, sensibilisation, politiques portant sur les normes d'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils électroménagers), par l'amélioration de l'efficacité énergétique (innovations technologiques dans la gestion des systèmes notamment par l'utilisation de l'intelligence artificielle et la production d'appareils à faible consommation), par la réduction de la consommation des ressources en encourageant des modes de vie plus durables et en favorisant l'économie circulaire (co-voiturage, transport en commun, recyclage, reconditionnement...).

Il est à souligner que cette contribution est réalisée en début de mandat et dans un délai contraint. Le CESER reste attaché à la mise en place et au suivi de la COP territoriale. Il souhaite pouvoir investir des points spécifiques en coopération avec les services de la Région et les services de l'État dans un avenir proche. Il sera attentif aux retours et aux évaluations qui seront portés à sa connaissance.

À l'heure où le CESER porte cette contribution, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale projette une inquiétude certaine sur la réalisation d'une feuille de route à l'automne 2024. Portée par le Premier ministre au niveau national, par les services de l'État et de la Région au niveau territorial, la COP initiée en 2023 doit transcender les gouvernements et s'appliquer dans tous les territoires. L'adaptation au dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et la baisse de l'émission des gaz à effet de serre sont des objectifs indiscutables pour assurer l'avenir de l'espèce humaine.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions.

# Déclarations

## **Julien Bernard**, au nom de la CGT

La problématique de la territorialisation de la COP pousse à s'interroger, en l'état, sur le choix prématuré du périmètre régional. L'échelle régionale ne permet pas en effet d'intervenir dans la dimension macro et globale comme cela serait nécessaire pour être pleinement efficace. En effet, la Région, seule avec ses budgets contraints ne peut avoir qu'une action marginale sur les conséquences et aucunement sur des causes qui sont en grande partie induites par le système économique. Ce même système économique repose sur une ultra mondialisation et a pour vocation première de créer des profits et des dividendes. La déclinaison aurait dû commencer par des orientations politiques nationales en termes de moyens, et pas juste en termes d'objectifs, avant d'interroger les territoires. Des solutions évidentes, par exemple pour les transports, comme le maintien des petites lignes ferroviaires souffrent de budgets contraints par des priorités nationales différentes. Chacun constate l'inconnu autour des choix du gouvernement en matière de réglementation et de budget susceptibles, par exemple, de favoriser un accompagnement des mutations économiques indispensables. Ceci pour ne pas faire reposer la réflexion principalement sur les efforts des individus comme nous sommes conduits à le faire. La CGT, du fait de ces réserves, s'abstiendra donc sur la contribution présentée.

## **Dominique Gendron**, au nom de FO

Les événements climatiques récents, qu'il s'agisse des périodes de canicule ou des épisodes de fortes précipitations accompagnées d'inondations démontrent, s'il était besoin, les conséquences du réchauffement climatique et leur impact sur notre vie quotidienne. Le changement climatique ne relève plus d'une projection lointaine mais prend corps dans notre réalité. La question de notre adaptation à ces changements est par conséquent inévitable et indispensable. Il convient donc d'y préparer nos concitoyens afin qu'ils puissent intégrer cette nouvelle situation pour y faire face. Pour réussir ce passage, une réelle politique d'adaptation doit être mise en place par les pouvoirs publics.

FO considère que les actions d'adaptation doivent s'inscrire dans une démarche globale, tenant compte des enjeux de solidarité, de justice sociale et d'égalité. Il ne peut y avoir d'adaptation réussie si des pans entiers de la société sont laissés pour compte.

Pour FO, les solutions à trouver ne peuvent en aucun cas conduire à appauvrir les salariés ou à aggraver la situation déjà très précaire des plus fragiles d'entre nous. En tant qu'organisation syndicale représentative des salariés, chômeurs et retraités, FO ne se trompe pas de rôle et n'entend pas s'exprimer sur la gouvernance qui reste de la responsabilité du gouvernement et

des politiques. En ce sens, nous pouvons entendre que l'État place la transition écologique au cœur de son action, notre rôle premier de défense des intérêts matériels et moraux des salariés implique que nous revendiquions une transition écologique socialement juste en plaçant

avant tout la question des salaires et du pouvoir d'achat au cœur de l'action. Ceci n'est pas antinomique avec la nécessité d'une politique volontariste de défense de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit juste de permettre à nos concitoyens de faire face aux transformations auxquelles notre pays va être confronté à court et moyen terme. Les impacts s'annoncent très grands sur le monde du travail, sur les emplois, sur les conditions de travail, sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Cependant, la politique d'adaptation aux changements climatiques ne doit pas pointer un doigt accusateur sur l'activité économique. Il faut penser de nouveaux modèles industriels, développer de nouvelles filières d'avenir avec une économie davantage orientée vers la préservation de l'environnement, garante d'emplois de qualité et de bonnes conditions de travail. Pour FO, il s'agit d'en faire une opportunité pour le monde du travail, et donc pour notre société. Pour FO, les enjeux considérables qui sont devant nous doivent être l'occasion de placer l'humain au cœur de nos objectifs. Cependant, la tâche est considérable, mais elle ne réussira qu'à la condition que chacune et chacun se l'approprie et ne la subisse pas.

Les représentants de l'URFO Bourgogne-Franche-Comté voteront pour la présente contribution.

## **Claudine Villain**, au nom de la CFDT

Le CESER a montré sa capacité à produire un avis en peu de temps, preuve est faite que le "temps long" attribué à notre assemblée ne rime pas avec durée des travaux mais avec vision à long terme. Un temps de travail court peut permettre de proposer une contribution de qualité.

La CFDT est en phase avec cette contribution.

Quelques bémols toutefois. Sur la forme du document : la conclusion aurait fait un excellent préalable, posant clairement la synthèse de notre positionnement et ensuite l'analyse développant point par point nos constats et préconisations. Nous aurions gagné en lisibilité.

Sur le fond, nous nous attarderons sur l'aspect financier. Nous rejoignons complètement la position sur la nécessité d'un financement massif indispensable pour réussir cette COP Territoriale. En effet, la Région, l'État, l'Europe pourront avoir les plus belles ambitions politiques pour relever les défis de la transition écologique, sans financement supplémentaire, tout risque d'échouer et de ne jamais atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris, au détriment de la planète et des générations futures.

Des fonds existent mais ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Sans une fiscalité revue à tous les niveaux, l'échec est prévisible.

Une révision des modes de financement des Régions est incontournable. L'État ne peut pas d'un côté donner la prérogative du pilotage de la transition écologique aux Régions et ne pas apporter le financement que cela va engendrer.

Alors, certes, dans un contexte budgétaire national contraint, les politiques nous expliqueront que ce n'est pas le moment. Mais à la CFDT, nous sommes convaincus que taxer les superprofits est une source de revenu supplémentaire qui pourrait financer la transition écologique. Il en va de notre avenir et le temps presse.

### **Sandrine Hilly, en tant que personnalité qualifiée**

L'écologie est un grand projet, c'est celui de réinstaller l'Homme dans la Nature, mais ce projet doit garder un sens humain et humble. Prétendre sauver la Terre est une prétention démesurée car c'est la Nature qui aura le dernier mot. Il n'est plus temps de palabrer, il est temps d'agir et de donner des priorités. Nous devons nous adapter au changement climatique. Alors, agissons au plus vite !

En cela, les lycées de la Région BFC peuvent donner l'exemple par la mise en place de panneaux solaires et de zones maraîchères qui auront une double utilité financière et d'émancipation.

Proposons une saisine citoyenne aux lycéens de la Région BFC sur ce sujet de la Transition écologique.

Je voterai bien sûr pour la contribution du CESER BFC sur la COP régionale et souligne un très beau travail de toutes les commissions dans un temps réduit.

### **Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES**

Accompagner la transition suppose de s'appuyer sur les initiatives et retours d'expérience essaimés sur le territoire.

Rendre accessible à tous n'est pas uniquement de la communication mais la création du lien entre entreprises et habitants, offres et services pour répondre à des impératifs du quotidien y compris comme une réponse au pouvoir d'achat que dire du pouvoir de vivre en lien direct avec l'appui et les actions des structures économiques locales.

Les démarches à impact positif sont portées par les acteurs locaux y compris des structures de l'ESS : recyclerie, gestion des déchets, reconditionnement, insertion par le travail, économie circulaire et locale. De nombreuses organisations de l'économie et des entrepreneurs sociaux au sein de l'économie sociale et solidaire y compris de l'insertion et des coopératives étaient et sont des pionniers sur ce domaine. Cela suppose d'adapter et rendre intelligibles les démarches d'évaluation de l'impact carbone et des indicateurs de suivi.

Ces illustrations démontrent la triangulation possible entre innovation, entrepreneurs notamment sociaux et écologie. Au-delà d'une approche macro, les initiatives locales en proximité avec le quotidien des habitants

de la région dans un écosystème encourageant la transition en associant les employeurs, les entreprises et secteurs d'activités de l'ESS.



## Conseil économique, social et environnemental

### Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90

### Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



[www.ceser.bourgognefranchecomte.fr](http://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr)